



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six,
Le trois mars à dix-neuf heures,
Le conseil syndical du Syndicat mixte à la carte du Parc naturel régional du Doubs Horloger dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion du Parc aux Fontenelles, sous la présidence de Monsieur Denis LEROUX.

Date de convocation : 18/02/2026 Date d'affichage : 18/02/2026

Nombre de membres :

- en exercice : 127
- présents : 24
- votants : 35

Nombre de voix :

- en exercice : 384
- présents : 121
- procurations : 101
- **nombre total de voix exprimées : 222**

Etaient présents :

Françoise BARTHOULOT (S), Laure BOITEUX, Léon BONVALOT, Marie-Paule BRAND, Thierry CARTIER, Anthony CUENOT, Baptiste FAYARD, Thierry HOUSER, Pascal JACQUOT, Denis LEROUX, Roland MARTIN, Olivier MESNIER, Dominique MOLLIER, Joëlle MOUGIN, Frédérique MOUREAUX, Valérie PAGNOT, Alexandre PANTEL, Corinne PARATTE, Stéphanie PARSY, Amandine RAPENNE, Gilles ROBERT, Catherine ROGNON, Noël SAUNIER, Charles SCHELLE, Franck VILLEMMAIN.

Etaient présents sans voix délibérative :

Cyril CAFFAREL (Commune de Soulce-Cernay), Stéphanie CALVO ARNOL (TER Pays de Maïche), Damien MARAGE et M MAZEROLLE (Conseil Scientifique), François RAMBAUD (Conseil de développement), Marc SIMON (Commune de Noël-Cerneux).

Etaient absents excusés :

Françoise BEURET, Cédric BÔLE, Jérôme BOILLON, Christine BOUQUIN, David CHATELAIN, Philippe CHOULET, Dimitri COULOUVRAT, Pascal DUFFNER, Kévin FADIN, Bénédicte HERARD, Céline JEAMBRUN, Raphaël KRUCIEN, Boris LOICHOT, Christian MAUVAIS, Anthony MERIQUE, Christian MOREL, Thierry MOREL, Manuela RAMBAUD, Laurent ROUSSET, Emmanuel SAULNIER, Pierre VAUFREY, Marielle WILCZAK.

Etaient absents :

Didier BARTHOD, Yann BEAUFILS, Francis BILLOD-MOREL, Luc BINDER, Fabrice BOBILLIER, Patrick BOISSENIN, Justine BRIQUEZ, Martial BOURNEL-BOSSON, Michèle CACHOT-USUNIER, Hervé CAGNON, Benoit CALAME, Isabelle CHEVAL, Matthieu CHEVAL, Bruno CHOLLEY, Olivier CLEMENCE, Pascal CLEMENCE, Jean-Noël CUENOT, Jacqueline CUENOT-STALDER, Jean-Philippe DA COSTA, Jean-Pierre DEVILLERS, Jocelyne ERNST, Lucine FAIVRE, Jean-Michel FEUVRIER, Alain GAIFFE, Florian GAIFFE, Frédéric GAIFFE, Etienne GIGON, Fabrice GIRARDIN, Pascal GODIN, Aurore GOSSO, Maurice GROSSET, Lucienne HEMLER, Christian HERARD, Bernard JACQUET, François JACQUOT, Christophe JANIN, Nicolas JUBIN, Lydie LAB, Sylvie LE HIR, Régis LIGIER, Nicolas MARGUET, Catherine MAUVAIS, James MICHEL, Philippe MITTAG, Francine MISERE, Jean-Louis MOUGIN, Denis NARBÉY, Sarah OEUVREARD, Jean-Luc PAGNOT, Adrien PELLEGRINI, Raphaël PEQUIGNOT, Vivien PERRET-GENTIL,

Roland PERROT, Bernard PRETOT, Hervé PREVITALI, Daniel PRIEUR, RAMEL, Elisabeth REDOUTEY, Jérôme RENAUD, Marlène RENAUD, Dominique RONDOT, Pascal ROUGNON, Yves ROY, Fabien ROYER, Hervé SIMONIN, Régis SOULET, Véronique TATU, Michel TROUILLOT, Gérard VAUCHIER, Marie-Josèphe VERMOT, Baptiste VILLEMEN, François VILLIER, Marcelline VIPREY, Jérôme VOINET, Céline VUILLEMIN, Christelle VUILLEMIN, Jean-Luc VUILLEMIN, Ingrid WILLEMIN-JEANNIN, Sébastien WOLFF, Pierre-Jean WYCART.

Ont donné pouvoir :

Françoise BEURET a donné pouvoir à Françoise BARTHOULOT (S),
Cédric BÔLE a donné pouvoir à Laure BOITEUX,
Christine BOUQUIN a donné pouvoir à Marie-Paule BRAND,
Dimitri COULOUVRAT a donné pouvoir à Corinne PARATTE,
Kévin FADIN a donné pouvoir à Catherine ROGNON,
Bénédicte HERARD a donné pouvoir à Gilles ROBERT,
Raphaël KRUCIEN a donné pouvoir à Denis LEROUX,
Boris LOICHOT a donné pouvoir à Roland MARTIN,
Anthony MERIQUE a donné pouvoir à Franck VILLEMEN,
Christian MOREL a donné pouvoir à Valérie PAGNOT,
Pierre VAUFREY a donné pouvoir à Dominique MOLLIER.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Catherine Rognon

Objet : 2026-08 : Création d'un emploi non permanent pour conduire un projet : chargé de mission haies

Dans le cadre du Pacte en Faveur de la Haie, Le Parc naturel régional du Doubs Horloger, en partenariat avec Alterre Bourgogne-Franche-Comté et le laboratoire Théma, portent un projet visant à renforcer la place et la gestion durable des haies dans les paysages agricoles.

Ce projet répond à un double enjeu : préserver un patrimoine écologique et paysager essentiel, tout en structurant une filière locale de valorisation économique.

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Selon l'article L332-24 du même code, les collectivités peuvent, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération et ne pouvant excéder 6 ans sur la durée totale des contrats.

Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante :

De créer, un emploi non permanent à temps complet, dans la catégorie hiérarchique A afin de mener à bien le projet précité dont l'échéance est la réalisation du projet.

Dans le cadre de ce projet, l'agent assurera les fonctions de chargé de mission haies

L'agent devra ainsi justifier d'un diplôme de Bac+3/4 minimum ou d'une expérience professionnelle significative en adéquation avec le poste.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Enfin, Monsieur le Président informera le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la création de cet emploi afin qu'il en assure la publicité.

Monsieur le Président est également chargé de procéder au recrutement de l'agent contractuel affecté à ce poste et de signer un contrat de travail.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **Approuve la proposition du Président ;**
- **Inscrit au budget les crédits correspondants ;**
- **Décide que les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification ;**
- **Modifie le tableau des emplois.**

Approbation à l'unanimité.

Nombre de voix : 222	Exprimés (en voix) : 222
- pour : 222	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

Pour extrait certifié conforme,
le Président
Denis LEROUX



Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le



ID : 025-200096295-20260303-2026_08-DE